

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACTIVITÉS SPORTIVES

Renseignements obligatoires à compléter

Nom du participant :
Ville, organisme ou club offrant l'activité :
Activité :
Session ou saison :
Date de naissance :
Nom de la personne qui demande le remboursement :
Adresse complète :
Téléphone :
Date de la demande
Coût de l'inscription :

Documents à fournir

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une preuve de résidence démontrant que la personne inscrite à l'activité est domiciliée sur le territoire de la ville de Saint-Colomban. ✓ L'original de la preuve de paiement de l'activité.
--

Espace réservé à l'administration

Montant admissible à un remboursement (50% du coût d'inscription, maximum 225.00 \$) : _____
--

Conditions diverses

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le remboursement sera effectué par la Ville au mois de février suivant l'année de référence. ✓ La demande de remboursement doit être présentée dans un délai maximal de deux (2) mois suivant la date d'émission de la facture pour laquelle le remboursement est demandé. ✓ Les personnes qui sont inscrites dans des associations ou organismes qui ont une entente avec la Ville et où l'entente prévoit des tarifs privilégiés pour les résidents de Saint-Colomban notamment, mais non limitativement, les Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord (CAPRDN), ne peuvent bénéficier du remboursement; ✓ Quant à l'entente avec Hockey Mirabel, le remboursement est déjà inclus à la tarification. L'Association transmet directement une facture à la Ville de Saint-Colomban afin de percevoir directement la somme de 225 \$/enfant. Cette somme est toutefois comprise dans le montant maximal annuel admissible.
--